Image not found or type unknown

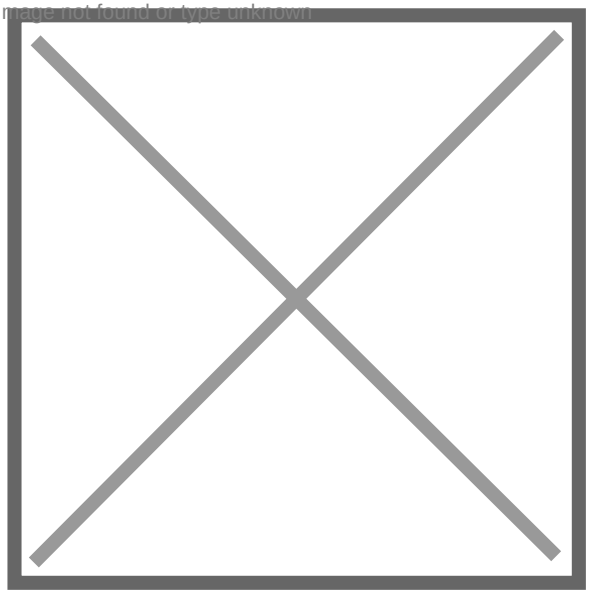

Modification des statuts par administrateur judiciaire

Par **Natalisa**, le **05/02/2015** à **23:49**

[fluo]Bonjour,[/fluo] (obligatoire sur le 1er massage)

Associé dans une SCI familiale qui, depuis 1 an, est gérée par un administrateur judiciaire lequel a décidé, après un an de gérance, de changer les statuts sans l'accord des associés et sans faire, au préalable, une AG pour avoir l'accord des associes, puisque il est stipulé dans nos statuts, que toutes les décisions doivent être prisent à l unanimité. Je me demande comment un administrateur a le droit seul de les modifier sans l'accord à l unanimité des associes.

Pouvez vous me l'expliquer et est-ce légal que nos statuts puissent être modifiés de cette façon par un administrateur judiciaire.

Merci de vos réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés